

Chapitre VII : Rouget

I- Etiologie: le rouget est une maladie du porc. Il s'agit d'une zoonose affectant de nombreuses espèces animales dont les oiseaux et bien sure l'homme. Elle est causée par le bacille de Rouget ou appelé aussi *Erysipelothrix rhusiopathiae* (ancien nom *Bacillus insidiosae*). Il s'agit de petit bacille ou fin bacille, G+ (garde mal la coloration), immobile, asporulé, acapsulé, parasite intracellulaire, très répandu dans la nature (sol, eau, plantes, les matières fécales des animaux) et se trouve sous forme commensale de la muqueuse laryngée, intestinale, amygdales (bactérie hydro tellurique), aéro-anaérobie facultatif ou micro aéroophile « pousse mal sur les la gélose ordinaire mais préfère des milieux enrichis = 24-48 h / colonies fines ou petites, bombées, transparentes ; en bouillon trouble bleuté ». Il est très sensible à la lumière solaire et les détergents.

II- Transmission : la transmission s'effectue par plusieurs voies : digestive, dermique (à travers des lésions ou plaies), muqueuse, les piqûres des insectes, ombilicale (chez les jeunes)

III- Pathogénie : Après passage des bacilles dans le sang en provoquant une septicémie puis ils sont véhiculés vers les organes spécifiques ou se localisent définitivement (intestin, amygdales, articulations, larynx).

IV- Symptômes :

1- chez le porc : la durée de l'incubation varie de 1 à 7 jours.

La maladie s'évolue sous deux formes :

a)-Forme aigue : se caractérise par :

- augmentation de la fièvre à 42 °
- abattement
- anorexie
- soif
- par fois vomissement
- conjonctivite avec écoulement oculaire
- Présence des plaques urticariennes rouges en forme de carrer (de 2,5 à 5 cm² de diamètre) ou sous forme d'éruption érythémateuse au niveau de la peau de la cuisse, cou, gorge, oreilles, ventre (pathognomonique).
- La peau devient noire, dure dans les régions atteintes
- Les lésions cutanées disparaissent dans quelques jours sans séquelles.
- La maladie peut s'évoluer soit vers la guérison où soit vers la mort qui est due au diarrhée, dyspnée et cyanose.

b)- Forme chronique :

- ✓ En général dans la forme chronique, les signes cliniques ne sont pas visibles mais elle peut se manifester par des tuméfactions au niveau des articulations (genou, jarret, hanches) qui sont douloureuses, chaudes, dures.
- ✓ Boiterie est due à la paralysie des vertèbres atteintes
- ✓ Alopécie
- ✓ Par fois chute de la queue
- ✓ Dermatite due à l'hyperkératose sur le dos, les épaules

- ✓ Endocardite
- ✓ Ankylose (arrêt partielle ou total des réflexions ou des mouvements des articulations)
- ✓ Amaigrissement
- ✓ Fatigue ou faiblesse

c)- Lésions :

➤ Dans la forme aiguë :

* les lésions cutanées peuvent être absentes mais se caractérisent par la présence d'œdème dans la partie basse, des ecchymoses hémorragiques (infiltration du tissu conjonctif par le sang).

* des lésions pétéchiales sur les reins, plèvres, péritoine

* hypertrophies des ganglions mésentériques

* congestion des poumons et du foie

➤ Dans la forme chronique :

* présence des arthrites non suppurées

* synovites avec séro-fibrineuse

* dégénérescences ou ulcérations des cartilages et les ligaments

* hypertrophie des ganglions locaux

* ankylose

2- chez les bovins : le rouget ne touche que les veaux. La maladie se manifeste par :

* Arthrite non suppurée avec des ulcérations des cartilages articulaires

* Boiterie due aux polyarthrites

* Tuméfactions des capsules articulaires

* Amaigrissement

* Décubitus

3- chez les ovins :

* la maladie se manifeste chez les adultes par la boiterie due à l'arthrite

* chez l'agneau, se caractérise par :

- Arthrite non suppurée

- boiterie

* entérite hémorragique

* raideur des membres

* la mort survient en quelques jours dus au mauvais état général de l'animal

- ☞ **Lésions chez l'agneau** : présence de synovite, la capsule articulaire est épaisse, érosion du cartilage articulaire

4- chez les volailles : La maladie frappe tous les oiseaux quel que soit l'âge, On note souvent une cyanose des parties glabres ou dépourvues de plumes comme la tête, pattes, crêtes.

☞ **Lésions chez les volailles** :

Les lésions sont de type congestif et hémorragique due au septicémie.

- Des pétéchies et infiltration au niveau du cœur
- Foie hypertrophié et violacé
- Entérite par fois hémorragique
- Péritonite avec ascite
- Hémarthrose (épanchement de sang dans les articulations)

V- Diagnostic :

1- Diagnostic bactériologique :

- * **prélèvements**: sang, rate, foie, ganglions, articulation, moelle osseuse
- * **Examen microscopique**
- * **culture et identification par les caractères biochimiques**
- * **inoculation du produit pathologique aux animaux de laboratoire**

2- Diagnostic sérologique : il a un peu d'intérêt car les anticorps n'apparaissent que pendant la forme chronique et contre la bactérie et la neuraminidase (il s'agit d'enzyme élaborée par la bactérie au cours de la multiplication).

3- Diagnostic allergique : elle nécessite l'usage d'une suspension bactérienne ou d'endoprotéines bactériennes par l'IDR. La lecture se fait après 21 h qui se caractérise par l'apparition des éruptions érythémateuses

VI- Traitement :

La bactérie est très sensible aux β lactamines (pénicillines G), tétracyclines, aux macrolides, chloramphénicol et aux sulfamides (**remarque** : elle est résistante aux aminosides).

Le traitement est efficace uniquement pendant la forme aigue qui nécessite pénicilline G associé à la sérothérapie.

VII- Prophylaxie :

- 🚧 **Chez l'homme**, des mesures d'hygiène sont applicables pour les professionnels exposés (vétérinaire, éleveurs de l'élevage du porc) : port de gants, traitement local des plaies ou blessures.
- 🚧 **Chez l'animal**, la prophylaxie est basée sur des mesures sanitaires et médicales :
- ➡ **Les mesures sanitaires** : comprennent l'isolement des animaux malades et les traités
 - * la quarantaine d'un animal introduit dans l'élevage surtout lorsqu'il provient d'une région répétée enzootie.
 - * désinfection des locaux

* traitement local des plaies (ombilicales) ou blessures.

- **Les mesures médicales** : s'appuient sur la vaccination. Il existe deux types de vaccins :
- Vaccin vivant atténué
 - Vaccin inactivé ou tué

Ces vaccins sont employés uniquement chez le porc, agneau, dindon. Ils assurent une immunité courte de 6 à 8 mois. Le rappel vaccinal est obligatoire après 6 mois.